



KARATE DO VILLENEUVE TOLOSANE

Site : <http://karatedo-vt.fr>

Contact : info@karatedo-vt.fr

Inscription

Tout dossier incomplet sera refusé : l'adhérent ne pourra pas être accepté en cours.

Documents obligatoires à remettre lors de l'inscription :

- La fiche d'inscription "FFKDA" que l'on vous remettra lors du dépôt du dossier
 - Document à signer pour un renouvellement
 - Document à remplir et signer pour une première inscription
- Dossier d'inscription
 - La fiche d'inscription "Club" complétée
 - + autorisation parentale pour les mineurs, le droit à l'image et le règlement intérieur signés
 - OU [Inscription en ligne sur le site](#)
- Photo d'identité à nous envoyer par email
- Un certificat médical de non contre-indication à la pratique du karaté pour la saison ou de moins de 3 ans avec l'attestation sur l'honneur relative au questionnaire santé**
- Le règlement de la cotisation (voir « horaires et tarifs »)

Pour les compétiteurs il est possible de photocopier le certificat médical et l'autorisation parentale du passeport sportif. Nous ne pourrons pas vous accueillir aux cours sans justificatif médical.

Informations Générales

Pour les anciens adhérents :

Réinscription dès juin 2022

Pour les nouveaux adhérents :

Une séance d'essai gratuite est proposée. Ce cours est accessible sous réserve de signer la décharge de responsabilité. A l'issue de ce cours, et si vous souhaitez poursuivre la pratique, un certificat médical de non contre-indication à la pratique du karaté sera à fournir.

Compétiteurs :

A partir de deux saisons de pratique il est possible de participer aux compétitions FFKDA muni d'un passeport sportif signé par le médecin et les parents pour les enfants.

La demande du passeport sportif (Bleu) se fait auprès du Comité Départemental de Haute-Garonne, ils sont obligatoires pour tout événement officiel (compétitions, passage de grades, ...)

Tarif : 25€ valable 8 ans (Passeport Bleu)

Assurance :

La licence fédérale marque l'adhésion aux activités de la FFK et vous couvre dans le cadre de la pratique de votre discipline et vous donne accès aux compétitions, examens de grade, stages techniques et formations diplômantes d'Etat. Vous bénéficiez ainsi d'une assurance en responsabilité civile et accidents corporels dans le cadre de la pratique de votre discipline. Par ailleurs, vous avez la possibilité de souscrire à une assurance complémentaire (information à retrouver sur notre site ou directement sur le site de la [FFKDA](#)).

Certificat médical :

Le règlement a évolué pour permettre d'utiliser son certificat médical pendant 3 ans lorsque toutes les réponses au questionnaire santé sont négatives. Seule l'attestation sur l'honneur doit nous être remise.

Pour les compétiteurs en Karaté Contact, un certificat médical doit être fourni chaque année.

Tarifs et horaires 2021/2022

Licence incluse dans nos tarifs (37 € pour la saison 2021/2022)

Pour les cours de Karaté Shotokan et Karaté Contact, tarif en fonction du nombre de cours suivis:

1 cours = 200€, 2 cours = 230€, 3 cours = 260€

KARATE	Cotisation annuelle	Horaires	Lieu
Babies I / 4 à 6 ans <u>Professeurs :</u> Damien Thierry	170 €	Samedi 11 h – 12 h	Dojo annexe
Enfants Groupe I / 7 à 10 ans <u>Professeurs:</u> Jérôme Chaput, Julien Jauberthie Erwan Corbel, Matéo Bordes	200-260€	Mercredi 17 h – 18 h 30 Samedi 10 h – 11 h 30	Dojo annexe Grande Salle
Enfants Groupe II / 10 à 14 ans <u>Professeurs :</u> Harinjaka Presto Damien Thierry	200- 260€	Mardi 18 h – 19 h Jeudi 18 h – 19 h 30	Dojo annexe
Enfants Groupe I et II Combat <u>Professeur :</u> Marie Rebouillat	200-260€	Mercredi 17 h – 18 h 30	Dojo principal
Ados/Adultes / 14 et + <u>Professeur :</u> Roger Beaury	200-260€	Mercredi 19 h 30 - 21 h Vendredi 19 h 30 – 21 h	Dojo principal Dojo annexe
Krav Maga / Karaté Défense <u>Professeurs :</u> Billal Daief Jérôme Chaput	200€	Mercredi 21 h -22 h 30 Samedi 10 h 30 – 12 h	Dojo principal Grande Salle
Karaté Contact <u>Professeur :</u> Jean-Baptiste Chaudron	200€	Jeudi 19 h 30 – 21 h	Dojo annexe

Réduction appliquée aux membres d'un même foyer :

- Pour 2 licenciés : 15% du total
- Pour 3 licenciés : 20% du total
- Pour 4 licenciés et plus : 25% du total

Multi-disciplines :

Pour un même adhérent participant à 2 disciplines différentes : seule une licence sera comptabilisée. Le tarif appliqué sera basé sur la discipline dont la cotisation est la plus élevée auquel il faudra ajouter 30€ par discipline supplémentaire.

Paiement fractionné :

Il est possible de régler la cotisation en une ou quatre fois : ceux-ci devront couvrir l'intégralité de la cotisation et être libellés à l'ordre de VT KARATE DO. Ils seront encaissés le 5 de chaque mois, et au plus tard au mois de décembre.

Les paiements en espèces et les virements bancaires ne pourront se faire que pour la totalité de la cotisation.



KARATE DO VILLENEUVE TOLOSANE

Site : <http://karatedo-vt.fr>

Contact : info@karatedo-vt.fr

FICHE D'INSCRIPTION 2021/2022

NOM : _____ PRÉNOM : _____

DATE DE NAISSANCE : ____ / ____ / ____ ÂGE : ____ TAILLE T-SHIRT : ____
Adulte : du XS au 4XL, Enfants du 3/4ans au 14/15ans

ADRESSE : _____

CODE POSTAL : _____ COMMUNE : _____

TÉL 1 : _____ TÉL 2 : _____

EMAIL 1 : _____ @ _____

EMAIL 2 : _____ @ _____

- Je souhaite recevoir une facture de ma cotisation (cocher la case)

Personne à contacter en cas d'urgence :

M. ou Mme _____ Tél : _____

Choix de la catégorie (veuillez cocher les cases correspondantes) :

- Babies (de 4 à 6 ans - nés en 2016 et 2018) - Karaté Shotokan (Samedi 11h)
- Enfants (de 7 à 10 ans - nés en 2013 et 2015) - Karaté Shotokan (Vendredi 18h-19h30)
- Enfants (de 7 à 10 ans - nés en 2013 et 2015) - Karaté Shotokan (Samedi 10h-11h30)
- Enfants (de 7 à 14 ans - nés en 2008 et 2015) - Combat (Mercredi 17h-18h30)
- Enfants (de 10 à 14 ans - nés en 2008 et 2013) - Karaté Shotokan (Mardi 18h-19h)
- Enfants (de 10 à 14 ans - nés en 2008 et 2013) - Karaté Shotokan (Jeudi 18h-19h30)
- Ados/Adultes (à partir de 14 ans) - Karaté Shotokan (Mercredi 19h30-21h)
- Ados/Adultes (à partir de 14 ans) - Karaté Shotokan (Vendredi 19h30-21h)
- Karaté Contact (à partir de 14 ans) - Karaté Contact (Jeudi 19h30-21h)
- Krav Maga (à partir de 14 ans) - Mercredi (21h-22h30)
- Krav Maga (à partir de 14 ans) - Samedi (10h30-12h00)

AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné(e) M. ou Mme _____ autorise mon fils, ma fille _____ à pratiquer le karaté au sein du club KARATE DO VILLENEUVE-TOLOSANE.

Fait à _____ Le _____ Signature :

DROIT À L'IMAGE

Je soussigné(e) M. ou Mme _____

- autorise
- n'autorise pas

le club KARATE DO VILLENEUVE-TOLOSANE à prendre, éventuellement, des photos / films de mon enfant ou moi-même _____, à l'entraînement et en compétition ou lors de la démonstration annuelle, pour les publier sur le site internet et la page Facebook du club.

Fait à _____ Le _____ Signature :

REGLEMENT INTERIEUR :

Dès lors que vous vous inscrivez au KARATE DO VILLENEUVE TOLOSANE, vous vous engagez à respecter le règlement intérieur de l'association.

Les cours

Les cours ont lieu toute la saison aux jours et heures fixés, hors vacances scolaires. Les adhérent(e)s sont prié(e)s d'être présent(e)s 5 minutes avant l'horaire afin d'être en tenue à l'heure dite.

Les parents sont tenus de s'assurer de la présence d'un professeur en début de cours. Les parents doivent informer de l'absence ou du retard. Enfin, nous ne pouvons contrôler le départ des enfants en fin de séance, nous ne serions donc pas responsables de quoi que ce soit en dehors du tatami.

Les cotisations et licences

Le montant des cotisations est chiffré sur la base du calendrier scolaire et ramené à une cotisation constante quel que soit le nombre de cours assurés dans le mois.

En dehors de la séance d'essai gratuite, les cours sont réglés d'avance pour la bonne gestion du club. Les cotisations sont saisonnières avec possibilité de les fractionner ou pas.

Les frais administratifs couvrent la licence et sa responsabilité civile, ainsi que les différentes quotes-parts départementales et régionales validées d'août à septembre inclus. Aucun report ou remboursement ne sera effectué sauf cas extrême (maladie, invalidité).

Sécurité et vol

En aucun cas, l'association n'est responsable d'un manquement aux recommandations et consignes de sécurité instaurées dans l'enceinte du gymnase.

L'association ne serait tenue pour responsable de la disparition de bijoux, argent et objets précieux.... Prenez vos précautions.

Fait à _____ Le _____

Mention manuscrite « lu et approuvé » _____

Signature :